

Direction Secteur Développement Urbain
Libertés publiques et pouvoirs de police

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

Ville de Givors
ARRÊTÉ MUNICIPAL
N°AR2026_358

OBJET : AUTORISATION DE TRAVAUX D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC - CENTRE DE FORMATION INDIVIDUALISE CFI

Le maire de Givors,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

Vu l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2020-09-30-003 du 30 septembre 2020 portant renouvellement de la sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées,

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2020-09-30-002 du 30 septembre 2020 portant renouvellement de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur,

Vu la demande d'autorisation de travaux n °AT 069 091 26 000005 déposée le 12 mars 2026 par le CEFI représenté par madame Fadila Ladjabi Ancer, relative au Centre de Formation Individualisé CEFI, sis 8 rue de la Fraternité 69700 Givors,

Considérant l'avis tacite favorable de la sous-commission départementale d'accessibilité en date du 12 mai 2026,

Considérant que le service départemental d'incendie et de secours du Rhône n'assure plus les missions non obligatoires relatives à la consultation des dossiers d'habitation, des établissements recevant du public du 2ème groupe sans locaux à sommeil, à la délivrance des certificats de conformité pour ces mêmes dossiers, depuis le 1er septembre 2002

ARRÊTE

Article 1er : La demande d'autorisation de travaux n°AT 069 091 26 00005 déposée le 12 mars 2026 par le CEFI représenté par madame Fadila Ladjabi Ancer, est autorisée pour des travaux de mise en conformité aux règles d'accessibilité du Centre de Formation Individualisé CEFI classé en type R de la 5ème catégorie, sis 8 rue de la Fraternité 69700 Givors.

Article 2 : Cette autorisation ne dispense pas les propriétaires et exploitants de leurs obligations vis-à-vis des dispositions des règlements de sécurité et d'accessibilité.

Les prescriptions types émises par le service départemental métropolitain d'incendie et de secours relatives aux établissements recevant du public de 5ème catégorie sans locaux à sommeil devront également être respectées.

Article 3 : Une fois les travaux réalisés, l'exploitant devra informer monsieur le Maire de l'achèvement des travaux. Le cas échéant, il fera établir les différents rapports de vérification et attestations prévus par des dispositions des règlements de sécurité et d'accessibilité.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant. Une ampliation sera transmise à Monsieur le préfet du Rhône.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Cedex 03, ou déposé sur le site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Nota Bene : Lorsque l'établissement sera conforme, il appartiendra à son responsable de l'attester, de façon à finaliser la procédure. Pour ce faire, il lui est conseillé d'avoir recours à l'outil en ligne : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/attestation-achevement-erp-cat-5>.

Nota Bene : Un registre public d'accessibilité doit par ailleurs être ouvert et mise à disposition du public. Il contiendra une information complète sur les prestations fournies dans l'établissement, la liste des pièces administratives et techniques relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées, la description des actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées. Pour en savoir plus : <https://www.rhone.gouv.fr/politiques-publiques/amenagement-du-territoire-urbanisme-construction-logement/accessibilite-des-etablissements-recevant-du-public-ERP/le-registre-public-d-accessibilite>.

Le 3 juin 2026,

Mohamed BOUDJELLABA,
Le Maire

Envoyé en Préfecture le :

Affiché ou notifié le :

**Direction départementale
des territoires**

COMMISSION CONSULTATIVE DÉPARTEMENTALE DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ

**sous commission départementale d'accessibilité (SCDA)
dossiers dont l'avis de la SCDA est réputé favorable
à la date du mardi 12 mai 2026**

COMMUNE	No d'AUTORISATION	ETABLISSEMENT/ ADRESSE	DESCRIPTIF DU PROJET
AMPUIS	AT 069 007 26 0 0003	EHPAD "Rémy François" / 2 route du Recru	Travaux d'aménagement d'un EHPAD (TNI)
AMPUIS	AT 069 007 26 0 0004	Hôtel Le Domaine des Vignes / 41 route de la Taquière	Travaux d'aménagement d'un hôtel (TNI)
AMPUIS	AT 069 007 26 0 0005	EHPAD "Rémy François" / 2 route du Recru	Travaux d'aménagement d'un EHPAD
BRON	AT 069 029 26 0 0017	Tabac Rebufer Bron / 28 avenue du 8 mai 1945	Travaux d'aménagement d'un tabac (DD)
CALUIRE ET CUIRE	AT 069 034 26 0 0005	Ehpad La Rochette / 71 rue de la Saône	Travaux d'aménagement d'un EHPAD comprenant la sécurisation de l'UPDP par la mise en place d'un contrôle d'accès asservi au SSI sur 3 portes, et le réaménagement des parties communes dédiées au personnel de l'établissement (DD)
CALUIRE ET CUIRE	AT 069 034 26 0 0080 PC 069 034 26 0 0008	Communauté Israélite de Caluire et Cuire - CICC / 2 chemin des Bruyères	Extension d'une salle de prière (AVIS'AU L5R-43Q-ZXG)
CALUIRE ET CUIRE	AT 069 034 26 D 0010 PC 069 034 26 0 0010	Commerce / 65-67 avenue du Général de Gaulle	Construction neuve d'un futur commerce en coque vide (Avis'AU LE4-JD6-WVE)

COMMUNE	No d'AUTORISATION	ETABLISSEMENT/ ADRESSE	DESCRIPTIF DU PROJET
CHAPONNAY	AT 069 270 26 0 0001	Mercure Lyon Est Chaponnay / 865 rue Tony Garnier	Travaux d'aménagement et rénovation de la terrasse extérieure de l'hôtel/restaurant (DD)
CIVRIEUX D'AZERGUES	AT 069 059 26 0 0002 PC 069 059 26 0 0006	Groupe scolaire Notre Dame de Lourdes / 250 rue de la Charrière	Réhabilitation d'un groupe scolaire - extension du restaurant existant (Avis/AU L9R-G7W-G34)
CORBAS	AT 069 273 26 0 0004	Renault Trucks / 10 rue de Savoie	Réhabilitation et modification de la façade d'un atelier de vente et réparation de trucks (DD)
DECINES CHARPIEU	AT 069 275 26 0 0015	TESLA / 1 rue Rimbaud	Travaux d'aménagement d'un atelier et bureaux pour la réception client (Tesla) (DD)
DECINES CHARPIEU	AT 069 275 26 0 0016	Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes /	Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité et travaux d'aménagement d'une banque (DD)
ECULLY	AT 069 081 26 0 0012	ONLY Ecully Grand Ouest / chemin Jean-Marie Vianney	Travaux d'aménagement d'un magasin de vente de vêtements avec changement d'enseigne (DD)
FRANCHEVILLE	AT 069 089 26 0 0005	Restaurant Panda Chop's - Centre commercial Carrefour / 88 avenue du Chater	Travaux d'aménagement du restaurant Panda Chop dans une coque existante du centre commercial Carrefour
GENAS	AT 069 277 26 0 0008	ACCPA Ehpad Soleillades / 2 rue Jacques Brel	Travaux d'aménagement d'un EHPAD (TNI)
GENAY	AT 069 278 26 0 0003	Bureau de poste Genay / route de Saint André de Corcy	Création de volumes, travaux d'aménagement et réaménagement d'un bureau de poste pour la création d'un guichet accessible en rez-de-chaussée
GIVORS	AT 069 091 26 0 0005	Centre de formation individualisé CFI / 8 rue de la Fraternité	Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité d'un centre de formation
IRIGNY	AT 069 100 26 0 0002	Carrefour Market Irigny / rue du Château d'Yvours	Travaux d'aménagement d'un magasin de vente au détail (DD)
L'ARBRESLE	AT 069 010 26 0 0004	Ecole maternelle Sainte Thérèse / 278 montée de Saint Germain	Travaux d'aménagement et installation d'une porte coupe-feu entre l'école maternelle la maison des assistantes maternelles (DD)
LA MULATIERE	AT 069 142 26 0 0001	Aquariums Océanworld - Aquarium de Lyon / 6 place Général Leclerc	Travaux d'aménagement de salles pédagogiques et virtuelles immersives (TNI)

COMMUNE	No d'AUTORISATION	ETABLISSEMENT/ ADRESSE	DESCRIPTIF DU PROJET
LENTILLY	AT 069 112 26 0 0002	Cabinet dentaire (au sein de l'Espace Santé Lentilly) / 9 place de l'Europe	Création de volumes et travaux d'aménagement d'un cabinet dentaire dans un ancien local paramédical (DD)
LYON 2	AT 069 123 26 2 0136	Nougats Chabert & Guillot - CC Confluence / 112 cours Charlemagne	Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité, réhabilitation et travaux d'aménagement d'une boutique de vente de confiseries et épicerie (DD) (TNI)
LYON 2	AT 069 123 26 2 0172	Ecole de danse "Flashback Studio" - CC Confluence / 112 cours Charlemagne	Travaux d'aménagement d'une école de danse (DD) (TNI)
MARCILLY D'AZERGUES	AT 069 125 26 0 0001 PC 069 125 21 0 0016 M3	Local commercial 1 / 313 route de Neuville	Construction neuve d'un local livré non aménagé. Modifications :33 logements créés au lieu de 30, création d'une cellule commerciale vide au bâtiment D au lieu de 4 cellules commerciales vides (DD)
MARCILLY D'AZERGUES	AT 069 125 26 0 0002	Micro-crèche / rue de la Mairie	Création de volumes d'une micro-crèche. Hall d'accueil avec bureau ouvert et accessible au public
MESSIMY	AT 069 131 26 0 0001	Fleurs de lune / 8 rue de Verdun	Travaux d'aménagement d'un magasin de fleurs
MEYZIEU	AT 069 282 26 0 0005	Eglise SOS Lyon / 48 rue de Marseille	Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité et réhabilitation d'une salle de réunion et bureaux (DD)
MIONS	AT 069 283 26 0 0003	Maison de jeunesse / 18 rue Joliot Curie	Travaux d'aménagement d'un établissement d'enseignement
MIONS	AT 069 283 26 0 0004	Gymnase des Tilleuls / 5 allée du Collège	Travaux d'aménagement d'un gymnase, terrain et vestiaires. Installation de panneaux photovoltaïques ne remettant pas en cause les règles d'accessibilité
OULLINS PIERRE BENITE	AT 069 149 26 0 0012	Ehpad Cardinal Maurin / 45 rue Fleury	Travaux d'aménagement d'un ehpad comprenant le local de rangement, la pharmacie, le bureau du médecin et la salle de relève (DD)
RILLIEUX LA PAPE	AT 069 286 26 0 0005 PC 069 286 26 0 0006	Conciergerie ERILIA / 2 avenue du Mont Blanc	Travaux d'aménagement d'une salle d'activités, salle de réunions et bureaux (AVIS'AU LGW-284-YGJ) (TNI)
RILLIEUX LA PAPE	AT 069 286 26 D 0033 PC 069 286 25 0 0033	Salle polyvalente / 4895 route de Strasbourg	Construction neuve d'une salle polyvalente (Avis'AU L9R-9J4-NZM)
SAIN BEL	AT 069 171 26 0 0002	Archipel / 800 allée des Grands Champs	Remplacement des portes coupe feu (DD) (TNI)
SAINT BONNET DE MURE	AT 069 287 26 0 0009	De mèche avec vous / 51 avenue Charles de Gaulle	Travaux d'aménagement d'un salon de coiffure

COMMUNE	No d'AUTORISATION	ETABLISSEMENT/ ADRESSE	DESCRIPTIF DU PROJET
SAINT GENIS LAVAL	AT 069 204 26 0 0004	Boutique de prêt à porter - CC Saint Genis 2 / avenue Charles de Gaulle	Travaux d'aménagement d'une boutique de prêt à porter dans une cellule commerciale existante (DD)
SAINT GENIS LAVAL	AT 069 204 26 D 0041 PC 069 204 24 0 0041 M1	Inovie / 85 rue Jules Guesde	Création de volumes et travaux d'aménagement d'un laboratoire de biologie médicale (Avis'AU L47-XV5-68P)
SAINT LAURENT DE MURE	AT 069 288 26 0 0003	Hôtel Première Classe / boulevard de l'Europe	Travaux d'aménagement d'un hôtel Première Classe (DD)
SAINT LAURENT DE MURE	AT 069 288 26 0 0004 PC 069 288 22 0 0022 M1	Commerce Alimentaire / 136 avenue Jean Moulin - 5 rue du Couloud	Modification de la façade d'un commerce alimentaire (coque vide) notamment la pose d'une ombrière photovoltaïque (AVIS'AU L9R-GN5-845)
SAINT PRIEST	AT 069 290 26 0 0015	Hôpital Privé de l'Est Lyonnais / 140 rue André Lwoff	Création de volumes, travaux d'aménagement et de réaménagement pour l'installation d'une seconde IRM et réaffectation de certains locaux dans un établissement de soins
SAINT PRIEST	AT 069 290 26 D 0023 PC 069 290 26 0 0023	Groupe Scolaire BERLIOZ - Restaurant scolaire / 17 rue Garibaldi	Réhabilitation, extension et travaux d'aménagement d'un restaurant scolaire (AVIS'AU L7R-96D-9ND)
SAINTE COLOMBE	AT 069 189 26 0 0002	Clinique Trenel / 575 rue du Docteur Trenel	Réhabilitation du service ambulatoire au R+1 d'un établissement médical
VILLEFRANCHE SUR SAONE	AT 069 264 26 0 0003	Centre Commercial G La Galerie / boulevard Burdeau - ZAC du Garet	Travaux d'aménagement d'un centre commercial cellule 27A
VILLEFRANCHE SUR SAONE	AT 069 264 26 0 0013	Cultura / 1820 route de Frans	Création de volumes et travaux d'aménagement d'un magasin Cultura (TNI)

REGLES RELATIVES A LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DANS LES ERP DE 5ème CATEGORIE SANS LOCAUX A SOMMEIL

Au vu des éléments constitutifs du dossier transmis, il ressort que l'établissement est classé en 5^{ème} catégorie sans locaux à sommeil.

A ce titre, la délivrance du permis de construire ou de l'autorisation de travaux, en application de l'article R 123-14 du code de la construction et de l'habitation (C.C.H.) n'ont pas à être précédées de la consultation de la commission de sécurité.

Toutefois, en application du code de la construction et de l'habitation (R 123-3), les constructeurs, propriétaires et exploitants sont tenus, tant au moment de la construction qu'au cours de l'exploitation, de respecter les mesures de prévention et de sauvegarde propres à assurer la sécurité des personnes. Ils devront particulièrement respecter les articles PE 1 à PE 27 de l'arrêté du 22 juin 1990 modifié relatif au règlement de sécurité dans les établissements recevant du public de 5^{ème} catégorie.

1) Textes de références réglementaires

- Code de l'urbanisme
- Code de la Construction et de l'Habitation
- Arrêté du 25 juin 1980 relatif au règlement de sécurité dans les établissements recevant du public
- Arrêté du 22 juin 1990 relatif au règlement de sécurité dans les établissements recevant du public de 5^{ème} catégorie
- Décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité
- Arrêté préfectoral du 17 février 2017 portant règlement départemental et métropolitain de défense extérieure contre l'incendie

2) Desserte et défense incendie des constructions soumises à permis de construire

les établissements doivent être facilement accessibles, de l'extérieur, aux services de secours et de lutte contre l'incendie. Si le plancher bas de l'édifice le plus élevé est situé à plus de huit mètres du niveau d'accès des sapeurs-pompiers, l'établissement doit avoir une façade comportant des baies accessibles aux échelles aériennes (articles R 123-4 et PE 7) ;

les établissements doivent être isolés de tous bâtiments ou locaux, occupés par des tiers, par des murs et des planchers coupe feu de degré 1 heure ; les portes d'intercommunication peuvent être aménagées sous réserve d'être coupe-feu de degré 1/2 heure et munies de ferme portes (article PE 6) ;

la défense extérieure contre l'incendie doit être conforme à la grille de couverture établie au 1.4 du règlement départemental et métropolitain de défense extérieure contre l'incendie. Le règlement est disponible en téléchargement gratuit en suivant le lien ci après - <http://www.sdmis.fr/documentation.html> -

* Consulter, en cas de difficulté, le service départemental-métropolitain d'incendie et de secours :

Direction de la prévention et de l'organisation des secours

Groupelement prévention des risques (GPREV)

17 rue Rabelais

69421 LYON CEDEX 03 - Fax : 04 72 60 59 67

gprev@sdmis.fr

3) Prescriptions à rappeler systématiquement lors de toute réponse à un dossier d'aménagement

les voies en impasse supérieures à 60 m de long doivent être aménagées dans leur partie terminale, de manière à permettre le retournement du véhicule de lutte contre l'incendie ;

les adresses des constructions doivent correspondre à celles relatives à l'accès des secours. A ce titre, la numérotation doit être visible depuis la voie publique ou privée, pour faciliter l'intervention des services de secours.

4) Procédure à suivre en matière de ressources hydrauliques

Le service hydraulique du SDIS doit être systématiquement informé de l'implantation des points d'eau incendie ainsi que de la réception des éventuelles colonnes sèches pour la mise à jour des plans de secours.

S'adresser au : Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours

Direction de la prévention et de l'organisation des secours

Bureau défense extérieure contre l'incendie (BDECI)

17 rue Rabelais

69421 LYON CEDEX 03- Fax : 04 72 60 50 77

bdeci@sdmis.fr

